

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 468

Artikel: L'heure des choix
Autor: J.-J.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sentiel une production du T'Act. Un projet qui a dû échapper à la vigilance machiavélique du Fonds...

Cela dit, il convient de dénoncer, comme l'ont fait inlassablement depuis des années les directeurs de théâtre lausannois les carences du Fonds du théâtre : inadéquation des méthodes de subventionnement, ignorance de la praxis théâtrale, incapacité de réviser un règlement suranné, immobilisme, refus de la transparence et de l'efficacité. Le fait que le Fonds ait été incapable de formuler réglementairement son légitime refus — légitime dans la situation financière actuelle — d'accorder une aide au T'Act prouve l'ampleur du mal (Et on s'abstiendra charitablement d'ironiser sur l'influence au sein du Fonds des représentants de l'Etat qui réussissent à trois reprises à se faire désavouer par leur propre patron, le Conseil d'Etat vaudois...).

Un Fonds du théâtre régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté, pourrait jouer un rôle moteur dans la vie culturelle de ce canton. De cet espèce de tribunal bonasse et exangue qu'il est actuellement, il pourrait devenir un véritable parterre, "actif" et stimulateur.

Les urgences

Enfin, tentons brièvement et en quelques points, hors de toutes péripéties juridiques et si significatives qu'elles soient, de décrire les problèmes que le théâtre lausannois et vaudois pose de façon urgente aux autorités (Soyons honnête : certains de ces points ont été relevés par M. Schilt).

1. L'Etat et la commune de Lausanne doivent rétablir pour les prochaines années un cadre financier dans lequel s'inscriront les activités théâtrales.

2. En fonction de ces limites financières impératives, il s'agira de déterminer le nombre de troupes ou de théâtres qu'il est décemment possible de faire vivre.

3. Pour estimer le "minimum vital" nécessaire à ces troupes ou à ces théâtres, on prendra en compte les indications financières fournies par les théâtres genevois. L'incessante circulation des comédiens entre Genève et Lausanne impose expressément une harmonisation des salaires. Cette harmonisation est pour le moment un vœu pie quand on songe que le Nouveau Théâtre de Poche de Genève reçoit une subvention quatre fois plus élevée que celle allouée aux théâtres de poche lausannois !

4. Ces disparités en matière de salaires existent également entre le CDL et les théâtres de poche lausannois ; elles sont génératrices de difficultés et de tensions de plus en plus graves.

5. La conséquence directe de ce qui précède est que les autorités ne peuvent pas plus longtemps différer l'heure des choix, et implicitement, celle de la définition d'une véritable politique théâtrale. Jusqu'à présent, malgré une déclaration très nette du syndic de Lausanne lors d'un débat télévisé, c'est le saupoudrage qui a prévalu. Peut-on vraiment continuer à entretenir dans une misère à peine voilée six troupes et, en même temps, feindre de tendre une main compatissante à de nouveaux solliciteurs (Aujourd'hui le T'Act, demain les comédiens groupés autour de Philippe Mentha dans le lieu impressionnant que la Ville de Lausanne a mis à leur disposition dans l'ancienne usine à gaz de Malley — étant bien entendu que ce n'est pas la qualité du travail de ces deux compagnies qui est en cause) ?

En passant, on se permettra de souhaiter qu'au sein de la Municipalité lausannoise on ne règle pas certains comptes en se jetant de nouveaux projets théâtraux dans les jambes.

Six troupes, pourquoi pas huit ou onze ou treize ? Lausanne est en passe de figurer au Guinness, rubrique des records culturels.

6. Dans l'élaboration de cette politique théâtrale plus restrictive parce que plus respectueuse des besoins financiers réels, on ne manquera pas de considérer la situation pléthorique qui est celle de la culture à Lausanne.

7. Au chapitre des sources de financement, ce serpent de mer qu'est la contribution des com-

munes qui entourent Lausanne devra être enfin abordé et maîtrisé.

Ce ne sont évidemment là que quelques éléments, mais pas des moindres, autour desquels tout débat sérieux sur le théâtre doit nécessairement s'articuler. Que M. Schilt soit remercié de m'avoir donné l'occasion de les rappeler dans ces colonnes hospitalières !

Lova Golovtchiner

L'HEURE DES CHOIX

Pas content, le directeur-producteur-auteur-acteur Lova Golovtchiner !

Une réponse bien sévère pour un humoriste. Serait-ce qu'il existe des sujets sur lesquels "on" ne plaisante pas ?

Face à l'avis de ce spécialiste, l'amateur ne peut que s'incliner... et se taire. Mais, les premières lignes de mauvaise humeur passées, force est de constater que nous sommes d'accord sur l'essentiel :

— les carences du Fonds du théâtre ("inadéquation des méthodes de subventionnement, incapacité de réviser un règlement suranné, refus de la transparence"), la nécessité de transformer cette institution ("un Fonds régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté") ;

— la nécessité d'obtenir des communes voisines de Lausanne qu'elles fassent — enfin — leur part ;

— et surtout, la nécessité de définir une politique théâtrale — "les autorités ne peuvent pas différer plus longtemps l'heure des choix" — au risque de remettre en question des situations acquises.

Bref, je suis heureux que ma mauvaise pièce ouvre, fût-ce vivement, un débat sur le théâtre dans ces colonnes. Etait-il indispensable cependant que M. Golovtchiner prenne ici avec un tel acharnement la défense du comité du Fonds du théâtre que le Conseil d'Etat lui-même a dû désavouer à plusieurs reprises ?

J.-J. S.